

**Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'APEI**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 30*

**LE 23 MAI DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 mai et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 20), Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à la question n° 4), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 6), M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents** : M. FALAIZE Hugues (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 53), M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 53), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et de la question n° 5 à la question n° 53), Mme COTTARD Françoise (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BEGOS Yves (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 7 à la question n° 53), M. LAPENA Christian (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme DUPONT Danièle (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme MELE Claire (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BREBION Bernard (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. FALAIZE Hugues à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry à Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves à M. VERGER Daniel (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 7 à la question n° 53), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme SANOKO Barkissa à M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que l'Atelier de Jour du Ravelin accueille 26 adultes en situation de handicap mental.

L'établissement met en avant l'accès à la culture pour tous. Cette volonté s'exprime à travers la création de projets artistiques et la diffusion de spectacles vivants.

La Ville de Dieppe considère que l'accès de tous à la culture et à l'information est l'une de ses priorités.

Les ressources dont dispose le Réseau des Bibliothèques-Ludothèques de la Ville de Dieppe, à travers le conte et le jeu de société, renforcent et contribuent très nettement à atteindre les objectifs des actions de l'Atelier de Jour du Ravelin.

C'est pourquoi, il est proposé de renouveler la convention de partenariat existante entre la Ville de Dieppe et l'APEI autour des actions proposées avec le Réseau des Bibliothèques-Ludothèques.

Pour la mise en place de ce partenariat, l'APEI s'engage à mettre à disposition un lieu adapté, un référent et un personnel éducatif pendant les ateliers et à participer aux actions du réseau (Fête du jeu ...).

En contrepartie, la Ville s'engage à mettre à disposition un agent pour l'atelier contes et deux agents pour les ateliers jeux ainsi qu'un ensemble de livres et de jeux.

Le coût financier annuel pour la Ville de Dieppe est estimé à 2 200 € pour l'ensemble des prestations.

Vu :

- la délibération n° 67 du 17 décembre 2009 relative à la convention entre l'APEI et la Ville de Dieppe,
- la convention n° 10-97 du 25 février 2010 conclue entre la Ville de Dieppe et l'APEI autour des actions proposées avec le Réseau des Bibliothèques-Ludothèques de la Ville de Dieppe.

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 5 du 13 mai 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la poursuite du partenariat entre la Ville de Dieppe et l'APEI, afin de favoriser l'accès à l'univers ludique et à la littérature orale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'APEI, portant sur une durée de 2 ans.

**☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire